

Le Petit Saint-Martialais

N° 12 - Mai 2017

Boulangerie - Pâtisserie

The image shows the exterior of a bakery and patisserie. A blue sign with white cursive text reads "Boulangerie - Pâtisserie". The shop has a white facade with a large window and a wooden awning structure. The background is filled with a large, dense tree of purple wisteria flowers. The overall scene is bright and colorful.

La Boule-Blanche
La Borie
Le Bouygou
Le Combord
Le Couderc
Le Couderc de Bijou
Le Cauze
Grézélou
La Grèze
Les Marcottes
Les Labours
La Lignée
Le Lantier
Laubrecourt
Laussine
Leysalles
Lol-Bas
Lol-Haut
Maisonneuve
La Molière
Le Pech
Pech-de-Biau
Les Peyralades
Plapech
Les Rouquiers
Stonigrand
Le Suquet
Le Treil

L'Édito du Maire

La fin de chantier de notre nouvelle boulangerie pâtisserie est effective depuis le 28 avril. Il reste maintenant 1 mois à Martin notre boulanger pour s'installer le 1^{er} juin dans des locaux flambants neufs. Sur 190 m², elle comprend un magasin un fournil, un local à farine un local à pâtes, un laboratoire de pâtisserie, une tisanerie et un bureau. Le tout, est équipé d'un four électrique et d'une chambre de pousse.

Esthétiquement réussie, la boulangerie est un des plus beaux bâtiments et une des plus importantes réalisations du village. Nous devons en être fiers ! Ce sentiment de fierté je l'ai perçu chez le Maître d'œuvre et le Conseil Municipal, je le partage avec eux. Je salue les qualités créatives de François Godard qui a su préserver le contexte environnemental et historique d'un lieu artisanal et agricole. Il a réhabilité un hangar pour en faire un bâtiment robuste, visible, original et unique qui identifiera notre village, il donnera envie au touriste de s'arrêter. Je salue ses qualités de collaborateur et de coordonnateur qui ont permis aux 14 entreprises expérimentées, fières de leur travail de réaliser le projet pour la date prévue. En votre nom, je lui adresse mes remerciements pour la bienveillance qu'il a manifesté aux Saint Martialais à travers la conduite de ce projet.

Le 7 avril le conseil municipal a voté les 3 budgets communaux dans un contexte de restrictions. J'ai donné de nouvelles orientations financières 2017 dont les effets ne seront pas immédiatement mesurables, comme, le non renouvellement d'un emploi de titulaire espace vert, l'adhésion au groupement d'achat d'énergie électrique, la refonte du plan de l'éclairage public. J'ai aussi souhaité que ces orientations budgétaires accompagnent nos choix sans altérer votre cadre de vie. C'est ainsi que nous maintiendrons la diversité des animations et des manifestations proposées par les associations et la municipalité, pour permettre la préservation de l'esprit de rassemblement et de convivialité qui règne dans notre commune.

Nous poursuivrons la maîtrise et l'optimisation des dépenses de fonctionnement amorcées dès le début de notre mandat. En investissement, la commune ne réalisant plus d'autofinancement suffisant terminera en 2017 les projets communaux en cours. L'année 2017 sera consacrée à l'étude du financement de la construction du Multiple Rural. La poursuite du projet dépend de l'obtention des aides Européennes, Départementales et d'un nouveau prêt remboursable par les loyers des locataires.

Bien que j'ai demandé une baisse globale de 6% du budget fonctionnement, nous maintiendrons notre soutien à l'éducation et aux associations. L'attribution d'une subvention de 50 € par élève a été faite pour le projet de 3 jours de classes découvertes en Charentes. Nous maintiendrons en 2017 le montant des subventions octroyées aux associations en 2016,

Nous nous efforcerons de trouver des recettes budgétaires nouvelles, c'est ainsi que la location du dernier appartement vacant est effective depuis le 1^{er} Avril. Le Conseil Municipal a délibéré pour mettre en vente la "Maison Verdier" dont la mise en conformité locative serait trop coûteuse.

Les taux communaux actuels sont plutôt plus bas comparés aux communes du canton avec la même population et services publics identiques, il a donc fallu procéder à une augmentation de la fiscalité. Il faut savoir que l'effort va à l'effort, et que les montants des aides attribuées à la commune sont proportionnels à l'effort fiscal communal que nous consentons nous-même.

Après avoir tellement attendu et espéré une nouvelle boulangerie il est du devoir des associations et de chacun de nous d'y réaliser nos achats afin de participer à sa réussite commerciale et à son développement. J'en appelle à votre compréhension et à votre engagement citoyen.

Jean-Pierre COUDOUMIE

Horaires Mairie :

MAIRIE : Tél./Fax : 05 53 28 43 32 - mairie.stmartialnbt@wanadoo.fr

Mardi : 14 h - 17 h - Jeudi : 8 h - 12 h

Vendredi : 14 h - 17 h - Samedi : 9 h 30 - 12 h

Permanence du Maire et des Adjointes : mercredi matin sur rendez-vous

Informations Pratiques



POMPIERS	18 - 112
GENDARMERIE	17 - 05 53 28 66 70
LA POSTE	05 53 28 50 06
MÉDECINS GÉNÉRALISTES :	
M. PENCHENAT / M ^{me} MORELON	
M ^{me} MEZERGUES	05 53 28 37 84
M. DELAYE	05 53 29 54 74
INFIRMIÈRE :	
M ^{me} LEGOUGNE Pascale	06 04 45 79 32
ACUPUNCTEUR :	
M. HINDS Anthony	06 42 93 75 19
Pharmacie du Capiol	05 53 28 30 01
Déchetterie du Pech-Mercier	05 53 29 15 59
Permanences :	
Assistante sociale :	
Madame DELAUNAY	05 53 31 71 71
(Lundi matin sur RDV à la Maison des Communes)	
Centre Inter Communal Action Sociale (CIAS) :	
Chantal FRAYSSE - Maison des communes	
.....	05 53 28 20 70
Point Public :	
Isabelle MARQUET	05 53 59 47 72
Mardi et Jeudi 09h00 12h00 et 14h00 18h00	
SOGEDO Dépannage	05 53 30 21 98
La Mairie rappelle qu'un service de portage de médicaments est toujours effectué 05 53 28 43 32	
Zone de loisirs de la Fontaine :	
étang de pêche, terrain de tennis, terrain de pétanque et terrain de football	

État Civil



Naissance

HIGNY ARNAUDET Léo né le 24 février

Décès

LACAZE Jean 73 ans

VARIN Jacques 85 ans

CHEVENTNER Odette 94 ans

CAMUS Raymond 90 ans

LACOMBE Pascale 52 ans

Foire de l'Arbre



Cette année encore la pluie était de la partie !
Verrons-nous un jour notre foire de l'Arbre sous un beau soleil ?

Malgré l'adversité, les exposants étaient là !! et c'est sans trop d'amertume qu'ils sont repartis dans la soirée. La foule ne flânait pas mais les amateurs d'arbres étaient là et c'était le moment de planter ! Alors il fallait acheter

Nos amis chasseurs par ailleurs offraient un très bon repas qui réchauffait les papilles.

La municipalité comme dans les années passées célébrait les naissances de l'année précédente en offrant un arbre symbole de vie. Une animation prévue d'immenses bulles de savon n'a pu nous faire rêver la pluie encore elle ! les contrariant beaucoup.

Alors à l'année prochaine, il fera beau nous y croyons !



Le Mot des Adjointes



Jean-Claude CABANNE

ORDURES MÉNAGÈRES

Le poids des ordures ménagères augmente de manière considérable dans notre commune.

Il est indispensable d'améliorer la qualité du tri de nos déchets.

Nous devons poursuivre nos efforts afin de réduire le tonnage des déchets ménagers (sacs noirs) et ainsi le coût de la collecte.

L'objectif du Grenelle de l'environnement est d'accroître les taxes appliquées sur les tonnages des déchets enfouis ou incinérés, (sacs noirs) et alléger celles appliquées aux déchets recyclés (sacs jaunes).

La saison estivale approche, la population va augmenter avec l'arrivée des touristes et aussi les déchets ménagers. Sensibilisez vos vacanciers pour réduire la quantité de déchets jetés aux ordures ménagères avec des mesures toutes simples :

➤ *Mettez en évidence, des guides bilingues rappelant les consignes de tri;*



➤ Fournissez-leur des sacs noirs destinés aux ordures ménagères, des sacs jaunes pour le tri sélectif ;

➤ Indiquez-leur où trouver les bornes à papier, les bornes à verre et la déchèterie.

La Mairie vous distribue gratuitement les guides et les sacs.

Toutes nos actions auront des résultats probants.

COMMISSION FLEURISSEMENT

La pyrale du buis, une chenille vorace qui s'attaque exclusivement au buis !

Elle gagne du terrain en France et est bien présente dans notre région. Elle n'a aucun prédateur naturel.

TRAITEMENTS DU BUIS

Douchez vos buis au jet d'eau sous pression un jour de beau temps, le jet puissant endommage les nids et les toiles, déloge les œufs, les chrysalides et les chenilles. Cette méthode n'est pas efficace à 100% mais parfois suffisante pour sauver les buis.

Ces chenilles ne sont pas urticantes il est possible de les ramasser à la main et de les détruire.

Un insecticide biologique à base de *Bacillus Thuringiensis Kurstaki* (plus simple le BTK) est à pulvériser sur le feuillage en préventif ou dès les premiers signes de l'attaque de la pyrale. Le *Bacillus Thuringiensis* (ou de Thuringe) est une bactérie aérobique (micro organisme) naturellement présente dans le sol, l'eau, l'air et sur le feuillage des plantes. Ingérée par les chenilles provoquera leur mort. Il faut bien pulvériser l'ensemble du feuillage, dessus et revers des feuilles et renouveler le traitement une dizaine de jours après et en cas de pluie.

Un buis sur la Place de la Vierge sera arraché et remplacé par une Graminée, quant aux autres buis nous continuons les traitements.



Marc GUZNICZAK

VOIRIE – TRAVAUX

Les travaux concernant la réfection de nos routes vont reprendre au 15 mai en fonction des conditions météo. Le rebouchage des trous les plus importants a été effectué, 5 tonnes d'enrobé ont été utilisées pour la réalisation de cette intervention.

La deuxième tranche de rénovation du mur du cimetière a été achevée début d'année.

Depuis le 1^{er} janvier 2017 le nouveau syndicat du Périgord noir a vu le jour. Ainsi ce regroupement compte désormais plus de trente communes, son siège se tient à la MAIRIE de Cénac et St Julien. Le prix du mètre cube d'eau restera inchangé pour toute cette année. Ce nouveau dispositif permettra de bénéficier de plus de moyens financiers, techniques et humains. Notre réseau d'adduction à toujours fait l'objet d'un entretien rigoureux assuré par la SOGEDO, l'ensemble des intervenants continuera à assurer un travail de qualité au sein du SIAEP du Périgord Noir.

Ginette BENITTA

L'ÉCOLE

Les 22-23-24 Mai les enfants de notre RPI du plus petit au plus grand vont partir en classes découvertes « en Charente Maritime ».

Initiative très louable de la part de nos enseignants qui offrent ainsi à nos enfants une grande possibilité d'ouverture. Rythmes différents, paysages différents et aussi un peu l'apprentissage de l'autonomie. Mais il est aussi prévu de sérieuses séances de travail. Ce n'est pas tout à fait les vacances !

Ce séjour est financé par les amicales laïques, les coopératives scolaires et une subvention de 50 euros versée pour chaque enfant par chacune des mairies du RPI.

Merci aux enseignants d'avoir organisé cette sortie. C'est une aventure mais elle en vaut la peine !!

Bon séjour à tous !

Pensez aux cartes postales.....

Joëlle GUITARD GRINFAN

La réunion du conseil municipal du 7 avril a validé l'augmentation des trois taxes : le taux de la taxe d'habitation passera de 9.33% à 10.03%, soit 1%.

Le taux de la taxe foncière bâtie sera en 2017 de 7.81% au lieu de 7.66% soit une augmentation de 2%.

Pour le taux de la taxe du foncier non bâti une augmentation de 1% a été votée, elle sera de 57.61% en 2016 elle était de 56.94%

Pour mieux répondre à vos attentes et avoir une meilleure réactivité en cas de coupure d'électricité nous souhaiterions que toute personne ayant un besoin vital de cette énergie et ne possédant pas de générateur se fasse connaître en mairie.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 7 AVRIL 2017

Monsieur le maire ouvre la séance à 19H30, en présence de M. Philippe HENROT Comptable public, percepteur à SARLAT.

Monsieur le maire expose les orientations budgétaires débattues lors de la réunion de la commission finances.

Le budget fonctionnement est à - 7% en moyenne, par rapport au réalisé de 2016 (30000 €).

Les subventions aux associations sont à 6500 €.

S'agissant du personnel communal, un emploi sera non renouvelé, le contrat CAE de Christopher arrive à son terme, et au deuxième trimestre Chantal LAUGIER prendra sa retraite. Il y aura donc lieu à réfléchir pour ces remplacements.

Pour les investissements, ne sera disponible que le reste à réaliser de 2016 pour travaux (30 000 €)

L'assainissement passera à la Communauté de communes en 2020, l'entretien nécessaire sera évidemment assuré.

Le budget du pôle commercial : la tranche 1 reste à finaliser, pour la tranche 2, il faut trouver le financement rien de concret pour l'instant.

Budget de fonctionnement : les intérêts d'emprunts sont à financer par le budget communal car on ne peut utiliser les fonds venant des subventions, et pour l'instant il n'y a pas de recettes. La commune dispose de la trésorerie pour financer les 128 000 € de reste à réaliser.

Les questions à l'ordre du jour sont évoquées et soumises au vote :

1) Vote des taux d'imposition.

Le maire présente au conseil municipal l'état des taux d'imposition applicables en 2017 à chacune des taxes locales et propose une augmentation de la taxe foncière bâtie, de la taxe d'habitation et de la taxe foncière non bâtie.

2/ Mise à disposition au service de l'Assainissement du personnel communal.

Remboursement de traitement.

Le maire expose que la commune met à la disposition des services l'assainissement deux employés municipaux.

En conséquence, le budget de l'assainissement

rembourse les indemnités au budget communal.

3/ Avis sur le projet de schéma de mutualisation des services :

Monsieur le maire indique que la Communauté de communes a établi son rapport de présentation du schéma de mutualisation des services.

Une discussion s'engage sur la teneur exacte de l'avis qui est demandé au conseil municipal.

Au vu des débats, Monsieur le maire propose de reporter l'examen de cette question à un prochain conseil.

4/ Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif du SPANC.

Le maire présente pour l'exercice 2016, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

5) Délibération autorisant le maire à signer la convention d'adhésion au plan départemental de lectures publiques (bibliothèque municipale),

Le maire donne lecture au conseil municipal d'une convention concernant la proposition d'adoption du plan départemental de lecture publique.

Devant les contraintes imposées il est décidé de ne pas adhérer au plan proposé.

6) Délibération autorisant le maire à mener les démarches de vente de la maison Verdié (ancienne boucherie).

Le maire sollicite l'avis du conseil municipal sur le projet de vente de la maison Verdié faisant partie de la parcelle n° 1257 section B.

Le conseil donne un avis positif sur cette question. Restent les modalités et prix à fixer.

7) Création d'un poste de Rédacteur Principal 2^e classe

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il est souhaitable de créer un emploi de Rédacteur Principal 2^e classe à compter du 1 mai 2017 pour une durée hebdomadaire de 35 H et de supprimer l'emploi de Rédacteur.

8) Avenants

Tous les avenants pour travaux à la boulangerie ont été actés.



Du 20 mars au 15 avril, notre foyer rural s'est transformé en galerie de peinture grâce au fond départemental d'art contemporain.

16 artistes, 16 techniques différentes, 16 sensibilités différentes nous interpellaient.

C'est un moyen d'ouverture vers un autre moyen de communication. Dommage peu de visiteurs (100 environ).

Mais ce n'est en aucun cas un échec.

Venus des écoles voisines, nous avons reçu 129 enfants qui ont travaillé avec le conseiller pédagogique. Voir autre chose que l'écran de la télé ou du téléphone c'est aussi un apprentissage.



Elle vous accueille le mercredi matin de 10h à 12h

Et le samedi de 11h30 à 12h30.

N'hésitez pas à nous rendre visite les prêts sont gratuits et les dernières parutions sont régulièrement achetées.

De nombreux ouvrages peuvent satisfaire vos enfants et vos adolescents.

Les dons sont acceptés et doivent être déposés aux heures d'ouverture.

Dédicace



Hervé Menardie, bien connu et apprécié de nous tous, a dédié son recueil de poèmes.

Ce fut un moment très agréable, convivial, amical même.

Félicitation Hervé continue de nous charmer.

Les Associations



— A CHŒUR OUVERT —

Durant cette saison 2016/2017 l'ensemble vocal sous la direction de Daniel Hiron s'est produit dans diverses communes : Soucirac (15/10) Nabirat (9/12) St pompon (18/02) St André d'Allas (22/04)

De part son originalité d'associer textes et musiques les veillées que nous partageons restent un moment agréable et convivial.

Hommage rendu en totalité à Georges Brassens.

Vous aimez chanter et vivre quelques moments agréables alors rejoignez nous.

Pour tout renseignement appeler le 05 53 29 08 85 ou le 05 53 31 02 73

NOUS VOUS ATTENDONS !!!!!

— PÉTANQUE —

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA PÉTANQUE SAINT MARTIALAISE

L'assemblée générale de l'association s'est déroulée le 29 janvier dernier à 10h30 au Foyer Rural et a réuni une trentaine de personnes dont M^{me} BENITTA, Maire-adjoint, représentant la Municipalité. 23 adhérents étaient présents et 4 avaient donné procuration. Le nombre d'adhérents pour 2016 étant de 36, le quorum était atteint.

Les débats se sont engagés selon l'ordre du jour.

Le Président Hervé MENARDIE a prononcé une allocation de bienvenue dans laquelle il a tenu à remercier le Comité Directeur pour son aide et à rappeler 2 événements marquants de l'année écoulée. Le premier fut la très agréable réception qui fut faite aux Saint Martialais par la Pétanque Dommoise en mai dernier dans le cadre de

la 2^e rencontre inter-club Domme – St Martial de Nabirat. Le 2^e évènement fut le 20^{ème} anniversaire du club, au mois d'octobre dernier, anniversaire qui fut l'occasion de faire le bilan de 20 ans d'existence.

Le rapport d'activité 2016 a été présenté par la nouvelle secrétaire de l'association : Colette Enos. Le trésorier Alain FAIVRE- PIERRET a présenté le bilan financier de l'exercice. Les rapports d'activité et financier ont été adoptés.

Les projets pour l'année 2017 sont les suivants :

Le 20 mai : concours à 14H30 - 4 parties en doublettes formées

Le 27 mai : rencontre Interclubs à St Martial de Nabirat avec le club de Pétanque de Domme : tournoi en doublettes à la mêlée jet du but à 14 H30, suivi d'un repas commun en soirée.

Le 29 juillet : concours en nocturne à 20 H30 - 4 parties en doublettes formées.

Le 15 août : tournoi et fête de la PSM - Concours à 14H30 avec tirage au sort des équipes à chaque partie et repas à 20 H30 à la salle des fêtes (cette année il sera fait appel à un traiteur).

Le 28 octobre : soirée cabaret à 20H30 avec PARIS-LONDRES.

Le 02 décembre : organisation d'un tournoi de Pétanque au profit du Téléthon en doublettes non formées (tournoi prévu au boulodrome de Cénac). Adhérents ou non seront les bienvenus.

M^{me} BENITTA représentant la municipalité a confirmé que le montant de la subvention accordée en 2016 serait maintenu et a remercié la Pétanque Saint Martialaise de son implication dans la vie du village.

Interrogé par Jacques PICHOT, président de la Pétanque Dommoise, Hervé Ménardie a indiqué qu'une participation en 2017 de la Pétanque Saint



Matialaise au forum des associations, organisé par la communauté de communes de Domme-Villefranche, pourrait être envisagée, sous réserve que les associations de pétanque du secteur fassent un stand commun et que ce forum soit organisé plus tôt dans l'année et dans une commune moins éloignée. Sur proposition du président de la Pétanque Saint Martialaise, Jacques Pichot a accepté d'être le référent des associations du secteur pour l'organisation de ce stand commun.

Après la levée de la séance à 11H30 le verre de l'amitié a été offert par le club.

— COMITÉ DES FÊTES —

Le point depuis le début de l'année et les manifestations à venir.

1) Le repas choucroute a réuni environ 60 personnes qui ont pu s'amuser ou écouter un groupe de trois musiciens très dynamiques et ceci dans une bonne ambiance.

2) Malgré le mauvais temps lors de la foire de l'arbre la buvette a été tenue et le vin chaud était à l'honneur.

3) **Le 21 juin**, fête de la musique, le comité des fêtes assurera la buvette.

4) Le prochain événement sera la fête votive du **30 juin/1 et 2 juillet**. Le programme vous sera distribué lors des aubades (je vous demande de réserver le meilleur accueil aux personnes qui passeront).

5) Participation au marché gourmand du **13 juillet**.

6) La foire à l'ail et son vide grenier du **20 août**: à la dernière réunion, il a été décidé d'attribuer un tarif forfaitaire de 5 euros la place.

— CLUB DÉTENTE ET AMITIÉ —

Sorties 2^e trimestre 2017

Avril 2017 : Repas au restaurant l'Auberge des châteaux à Vézac

Mai 2017 : Visite de Cahors : Flânerie à bord du petit train et croisière à bord du Valentré

Juin 2017 : Repas froid à la salle des fêtes

Lundi et Vendredi matin : Marche

Mercredi après midi : Jeux

— CHASSE —

Les chasseurs de la « Diane Saint Martialaise »

Si, sans être conviée, la pluie s'est incrustée à la FÊTE de L'ARBRE elle n'a pas pour autant perturbé le repas préparé par les chasseurs. De plus en plus apprécié, pas sa simplicité et sa convivialité ce repas a réuni 185 convives. Nous remercions tous

les villageois pour leur présence ainsi que M. le Maire et ses adjoints. Ce rendez-vous, a pu ouvrir ses portes, également, à nos amis des communes proches et, au nom de tous, nous avons eu la joie de leur souhaiter la bienvenue. Nos amis extérieurs ont apprécié notre hospitalité et ont loué l'énergie qui en découlait et surtout le repas.

Cette relation intercommunale est une immense source d'échange et permet de créer une richesse d'épanouissement et de rapprochement pour notre village. Ces opportunités nous permettent d'établir de bonnes relations et de faire encore plus connaître notre beau village.

Les chasseurs de Saint Martial ont décidé de réintroduire sur notre commune "la Perdrix Royale" de pure souche. Des lâchers seront réalisés dès cette année. Nous espérons que cette perdrix rouge se plaira dans notre beau village. Initialement l'aire de répartition se situait au Sud de la Loire. Nous espérons que beaucoup d'entre vous seront heureux d'en apercevoir. Bien sûr cette espèce sera formellement interdite de chasse sur notre commune. Les chasseurs mettront tout en œuvre pour protéger sa « Majesté »

Le Bureau



La Perdrix « Royale » de pure souche

— AMICALE LAÏQUE —

C'est avec beaucoup de plaisir que l'amicale laïque a organisé en partenariat avec la municipalité la boum du carnaval. Les enfants ont d'abord défilé dans le village encadrés par des membres du conseil municipal et sont venus ensuite danser et se restaurer à la salle des fêtes. Petits et grands ont participé au concours du meilleur déguisement.

L'amicale laïque a également proposé un repas basque à la salle des fêtes de Saint-Aubin pour participer au financement de la classe découverte des enfants du RPI. Nous pouvons nous réjouir de la réussite de cette soirée et remercions tous ceux qui ont joué le jeu pour les enfants.

Deux manifestations sont prévues pour la fin de cette année scolaire : Notre vide grenier annuel se fera le 14 Mai, Place de la Vierge. Nous vous proposons aussi une randonnée nocturne le 09 Juin, en espérant que la météo soit plus clémente avec nous que l'année dernière !

Nous comptons bien sûr sur la participation du plus grand nombre.

Les membres de l'amicale.



— CONCOURS DE DESSIN —

Dans le cadre des TAP les « petits » ont participé à un concours de dessin organisé par le « Quartier des Halles ». Il s'agissait de représenter un étal coloré de fruits et légumes. Ils ont obtenu le 3^e prix. Félicitations à tous !

— ANIMATION TIR A L'ARC —

Le **27 Juillet** 2017 une manifestation sportive sera organisée sur le terrain de football.

Une activité tir à l'arc vous sera proposée de 10h00 à 11h30 sous la conduite de Monsieur Merchadou, intervenant professionnel.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DOMME VILLEFRANCHE COMMENT PIÉGER LE FRELON ASIATIQUE ?

Comme chaque année afin d'enrayer la prolifération du frelon asiatique, il est conseillé, dès le printemps, de procéder au piégeage de cet insecte. A la fois prédateur des abeilles et dangereux pour l'homme (un décès à St-Martial le 15 septembre dernier), il convient de mettre tout en œuvre pour stopper sa progression.

Loin d'être onéreux, le piégeage est très simple à mettre en place. Tout simplement, utiliser une simple bouteille plastique dont on aura retourné le goulot pour éviter que l'insecte remonte. Verser dans le fond 10cl de bière et 1 ou 2 gouttes de grenadine pour sucrer le liquide. Il suffit ensuite de suspendre la bouteille sous un auvent, à l'abri de la pluie. Le moment venu, vider la bouteille mais ne jamais la rincer. Et le tour est joué.

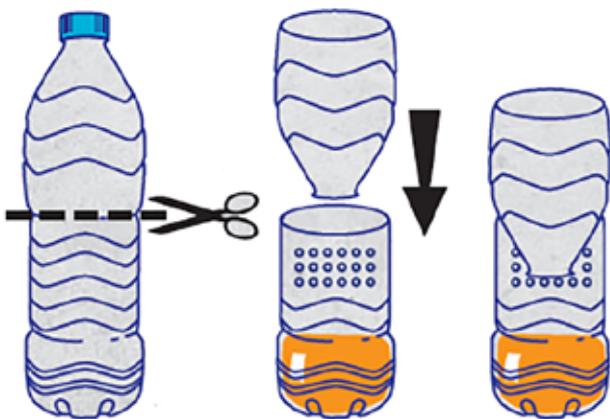
frelon asiatique près des maisons, à l'intérieur des murs, des cheminées, des parpaings, des briques, dans tout endroit où il est à l'abri et sans courant d'air.

Si vous voyez des frelons sans pouvoir identifier leur nature (européenne ou asiatique), n'intervenez pas vous-même, le frelon asiatique étant agressif. Entrez en contact avec le référent de votre lieu géographique.

Pour le secteur de Domme, contactez Claude BOUYSSOU (tél 06 31 20 08 79)

et pour le secteur de Villefranche **Xavier GIGOUNOUX (tél 06 85 40 79 00).**

Il est rappelé que le coût de destruction des nids de frelons asiatiques est pris en charge par la communauté de communes.



Piéger une reine, c'est un nid de frelons asiatiques en moins. Chacun doit se mobiliser pour éradiquer cette espèce ravageuse dont les nids construits dans les arbres ont une apparence sphérique. Mais depuis quelques mois, on trouve le

